

Bien trier ses déchets

Au quotidien, devant notre bac de tri et notre bac d'ordures ménagères, il n'est pas rare de se demander : **je trie ou je ne trie pas ?**
Rappel, avec des exemples concrets.

PAPIERS TRIÉS

Tous les papiers d'écriture sont à trier : cahiers, journaux, prospectus, enveloppes... Attention : les papiers cadeaux et papiers peints ne sont pas triés.



TOUS LES EMBALLAGES !

Bouteilles, emballages et contenants (d'hygiène, d'entretien, alimentaire) en plastique, en métal et en carton : tous les emballages se trient.

Pour les plastiques : barquette en polystyrène*, film plastique, emballage de pâtes/riz, emballage de boucherie/charcuterie, sac plastique, paquet de café...

* Le polystyrène de protection de l'électroménager doit être apporté en déchetterie.



DES DÉCHETS PROPRES OU SALES ?

Boîtes de conserve, pots de yaourt, bouteilles d'huile, boîtes à pizza... Les emballages doivent être vidés mais pas lavés. Ils le seront ensuite au cours de la chaîne de recyclage.



ÉCRASÉS, IMBRIQUÉS, DÉCHIRÉS ?

L'essentiel est de ne pas imbriquer les déchets les uns dans les autres. Les agents du centre de tri devront ensuite les dissocier.

Les bouteilles en plastique peuvent être écrasées avec leur bouchon afin de gagner de la place. Il est inutile de déchirer les papiers.



LES DÉCHETS À NE PAS TRIER

Couches, masques, mouchoirs en papier, lingettes, essuie-tout utilisés... sont à jeter aux ordures ménagères. Les gros cartons sont à apporter en déchetterie.



DE QUESTIONS

Le tchatbot déchets Trizzy est un système de questions-réponses sur grandpoitiers.fr (rubrique [au quotidien/déchets](http://grandpoitiers.fr)) qui s'enrichit au fur et à mesure des questions des habitants.

Une adresse mail : reduisonsnosdechets@grandpoitiers.fr



À TRIER ÉGALEMENT

- Opercule de yaourt
- Boîte de fromage en bois (type camembert)
- Les plaquettes vides des médicaments
- Les couvercles en métal